

**ASSOCIATION START'AIR  
RENNES**

**PROJET ASSOCIATIF**

*ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 6 JUIN 2001*

**Actualisé le septembre 2009**

# PLAN

---

## **Projet Social**

**Principes philosophiques de référence**

**Principes généraux**

**Démarche opératoire**

*Contexte*

*Historique*

*Eléments de contexte 2001*

*Eléments de contexte 2009*

---

## Principes Philosophiques de référence

---

L'association START'AIR dans sa démarche et ses actions se réfère à une certaine idée de l'homme rappelée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'article 1 stipule : *"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité"*.

La même déclaration précise dans son article 23 :

*"Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée s'il y a lieu par tous autres moyens de protection sociale. Toute personne a le droit de fonder, avec d'autres, des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts."*

L'action de START'AIR visera à développer ces principes en considérant notamment que le travail est un facteur déterminant de la citoyenneté.

L'association START'AIR, par son action, participera ainsi à l'intégration des exclus dans la communauté humaine, à la reconnaissance de chaque personne par la société.

## **Principes généraux :**

---

- **La mise en situation de travail, un outil de base**
- **Une approche globale de la personne**
- **L'emploi durable comme objectif**
- **Les salariés en insertion acteurs principaux de leur parcours**
- **Une action inscrite dans une démarche de développement territoriale**

### **Un outil de base : La mise en situation de travail.**

L'association pratiquera une insertion par articulation continue entre situation de travail, formation et redynamisation sociale. Il n'y a pas de hiérarchie ni de chronologie entre ces trois dimensions : la mise en situation de travail peut être un aboutissement, un élément qui déclenche l'envie d'insertion et le besoin de formation.

De même la formation n'est pas une séquence préalable à une mise en situation de travail. Elle est consolidation permanente et est constitutive de l'effort d'insertion.

### **Une approche globale de la personne**

L'association pratiquera un suivi des personnes en insertion qui prendra en compte, autant que faire se peut, la globalité des problèmes rencontrés par la personne ( santé, logement, mobilité, .....), problèmes qui peuvent constituer autant d'obstacles pour elle à retrouver sa place dans la société.

Pour les situations ne relevant pas de sa compétence ou de son objet, l'association travaillera en lien et en partenariat avec les ~~partenaires~~ acteurs concernés.

### **L'emploi durable comme objectif**

A travers le travail mené, l'association recherchera les conditions permettant à chaque personne d'accéder à un emploi durable correspondant à ses capacités et à ses désirs.

Le passage dans l'association doit être temporaire et constituer un tremplin vers une situation stable avec un statut de droit commun. En fonction des évolutions réglementaires START'AIR pourra proposer des emplois ~~des emplois~~ plus pérennes.

## **Les personnes en insertion sont les acteurs principaux de leur parcours.**

L'association a pour objectif de ne pas faire "pour" les personnes ou "en leur nom" mais de "faire avec eux".

Elle recherchera les moyens de les faire participer à l'échange permanent, à la confrontation et au partage des responsabilités.

## **L'action de l'association s'inscrit dans une démarche de développement local**

L'action de l'association sera menée sur le territoire de compétence défini par le conventionnement avec l'Etat.

L'action d'insertion menée ne trouvera sa réelle dimension que si l'action de l'association est articulée avec celle des différents acteurs intervenant sur ce territoire dans les champs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale et de l'économie.

L'association s'attachera donc à bien situer son action dans le cadre d'une complémentarité et d'un partenariat avec les actions menées par les différents acteurs et dispositifs travaillant sur le même territoire ou les territoires voisins.

Elle veillera notamment à développer les collaborations avec :

- ↪ Les autres structures d'insertion par l'activité économique du territoire.
- ↪ Pôle Emploi., le service R.S.A., la Mission Locale, la MEIF, .....
- ↪ Les Points Accueil Emploi.
- ↪ Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).
- ↪ Les services sociaux.
- ↪ Les services de l'état et des collectivités territoriales
- ↪ Les Chambres Consulaires et autres représentants du Monde Economique.
- ↪ Les bailleurs sociaux dans le cadre des clauses d'insertion
- ↪ La M.E.I.F.

Ces collaborations seront, autant que faire se peut, formalisées par le biais de conventions.

Elle veillera également dans l'intérêt des personnes en insertion et pour la cohérence des parcours d'insertion et des projets mis en place à développer les coopérations avec les acteurs intervenant sur l'ensemble du bassin d'emploi.

Elle interviendra notamment en :

- Restant en éveil pour lancer de nouvelles initiatives.
- S'inscrivant dans des réseaux de partenaires ou en mobilisant des réseaux de partenaires.
- Participant à la création et à l'animation de lieux et de structures où s'expérimentent et se développent d'autres modes d'échanges économiques répondant à des besoins réels des citoyens.

- En créant des activités ou des actions permettant de répondre aux objectifs et en accueillants par convention des personnels sur des actions spécifiques ,ANRU , Médiation....

L'association veillera à mener son action avec un souci de proximité, notamment sur les secteurs géographiques situés hors de RENNES.

L'association souhaite inscrire son action dans le champ de l'économie sociale et solidaire et à ce titre participera , par la réflexion et l'expérimentation, à l'émergence d'une économie au service de l'homme.

## Démarche opératoire

---

- **Une pédagogie de l'insertion inscrite dans une démarche qualité**
- **Un rôle de relais et de proposition.**
- **Une vie associative démocratique.**

### **Une pédagogie de l'insertion inscrite dans une démarche qualité.**

L'association vise au développement des personnes, à leur valorisation immédiate, à la maîtrise de leur trajectoire socioprofessionnelle, elle s'attache à rechercher et à développer les potentialités d'insertion du milieu économique local, en particulier dans une approche répondant aux besoins locaux, les métiers en tension et le développement de nouvelles activités comme par exemple les Services A la Personne, clauses d'insertions, .....

Cette pédagogie est ancrée sur l'originalité d'une démarche qui tient compte de la double dimension de l'insertion : la mobilisation des acteurs locaux et celle des demandeurs d'emploi.

Cette double dimension est à la fois militante et professionnelle.

L'association s'attachera à développer sa capacité à conduire cette pédagogie en travaillant sur un développement des compétences et une démarche de professionnalisation adaptée à ses objectifs à ses actions.

Elle s'appuiera notamment pour ce faire sur la démarche CEDRE version 2 élaborée par la Fédération COORACE et tendra à en obtenir la certification et à la maintenir.

### **Un rôle de relais et de proposition.**

Le contact quotidien avec les personnes en difficulté et l'approche de leurs problèmes confèrent à l'association un rôle irremplaçable de témoin ; à ce titre, elle est en mesure d'exprimer les besoins des personnes auprès de la société civile et des décideurs politiques, économiques et sociaux.

De même, l'association travaillera dans le cadre des outils légaux et réglementaires existants. A partir de l'analyse des situations et des évolutions observées, elle contribuera à faire évoluer les textes et les dispositifs afin qu'ils répondent mieux aux besoins identifiés.

## **Une vie associative démocratique.**

L'association START'AIR s'inscrit dans une volonté de développer une réelle vie associative démocratique en veillant notamment à :

- ↳ Rechercher la participation de tous les acteurs de la structure, bénévoles et salariés.
- ↳ Favoriser l'expression et la représentation des salariés en insertion.
- ↳ Eviter que des bénévoles ou des permanents ne s'approprient l'association, ses initiatives et ses réussites.

Favoriser la rotation des administrateurs responsables de l'association



## Contexte du projet social

---

### Historique

L'arrêt d'activité de l'Association Travailleurs Chômeurs Solidaires (A.T.C.S.) sur Rennes est effectif depuis le 01 juin 2000.

Suite à une concertation menée sous l'égide du COORACE BRETAGNE entre les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion travaillant sur le territoire de Rennes Métropole, il avait été décidé en juillet 2000 de recréer une activité d'association intermédiaire sur Rennes :

- Dans un premier temps cette activité est gérée par l'association L'ETAPE qui a bénéficié d'une extension de son territoire par un avenant à la convention signée avec l'ETAT

L'activité a été gérée à compter de juillet 2000 à partir de MORDELLES et à compter de décembre 2000 avec une équipe basée sur RENNES

- Dans un second temps dans le cadre d'une association autonome à créer

Un comité de pilotage présidé par le COORACE BRETAGNE et regroupant les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion intervenant sur Rennes Métropole, les administrations et les collectivités concernées a été mis en place pour suivre la mise en place de l'activité par l'ETAPE et la création de la structure autonome.

Les effets conjugués des modifications du contexte législatif et de la reprise du marché de l'emploi, diminuant le potentiel d'activité et le public, tout en apportant des contraintes supplémentaires ont conduit les associations NOYAL EMPLOI, LE TREMLIN et L'ETAPE à faire le constat qu'il n'était plus possible d'assurer une activité pertinente et l'équilibre économique de ces structures sur chacun des territoires existants.

L'association START'AIR exercera donc l'activité d'association intermédiaire sur un territoire regroupant RENNES et les territoires de Noyal Emploi, Le Tremplin et l'ETAPE, ces associations gardant leur rôle de garant de la proximité, d'observatoire et de lieu de réflexion et d'élaboration de propositions et de projets, de lieu d'engagement citoyen.

Le projet associatif à définir est le projet support de la création de la structure autonome.

Il doit s'appuyer à la fois sur un diagnostic prenant en compte :

- ↳ Une analyse du territoire concerné, dans ses aspects sociodémographiques; économiques et partenariaux
- ↳ Les enseignements que l'on peut déjà tirer de l'activité mise en place sur RENNES par l'ETAPE et ceux issus de l'expérience des associations NOYAL EMPLOI, LE TREMLIN et L'ETAPE
- ↳ Les évolutions observées dans le contexte socio-économique et le contexte de l'emploi local.
- ↳ Les évolutions législatives touchant au secteur de l'Insertion par l'activité Economique
- ↳ Les évolutions en cours dans l'organisation territoriale

## Les constats pris en compte en 2001

---

### En 2001

- *L'évolution du contexte de l'emploi.*
- *Les dispositifs pour l'emploi et le contexte partenariat local*
- *Les évolutions législatives dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.*

### L'évolution du contexte de l'emploi.

Les évolutions de la situation de l'emploi se traduisent par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, une augmentation sensible des offres d'emploi disponibles et une situation paradoxale dans certains secteurs d'activité qui éprouvent des difficultés de recrutement alors même que le nombre de demandeurs d'emploi reste très important.

On observe notamment que le taux de chômage est encore élevé sur la ville de RENNES alors qu'il est nettement inférieur sur les zones périurbaines.

On ne saurait parler de pénurie de main d'œuvre mais d'inadéquation entre l'offre et la demande existante.

L'insertion par l'économique et les associations intermédiaires peuvent jouer un rôle dans ce rapprochement.

La situation de l'emploi permet également d'envisager un retour à l'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Il importe de saisir cette opportunité et de mettre en place les moyens et les méthodes adéquats.

### Les dispositifs pour l'emploi et le contexte partenariat local

Le bassin d'emploi de RENNES accueille un nombre important de structures et d'acteurs intervenant dans l'accompagnement social et dans l'accompagnement vers l'emploi

Depuis quelques années les dispositifs et les mesures se sont également multipliés.

Il importe de bien situer le rôle de l'association intermédiaire dans l'ensemble de ces dispositifs et l'articulation entre l'action de l'association intermédiaire et celle des autres acteurs.

Il importe notamment d'articuler l'action et les priorités de l'association intermédiaire avec le plan d'action mis en œuvre sur le bassin d'emploi par le Service public de l'emploi.

De par sa connaissance du territoire et du public, l'association START'AIR a vocation à être un interlocuteur et un partenaire privilégié du Service Public pour l'Emploi et des autres dispositifs actuels et futurs liés à l'emploi et à l'insertion

### **Les évolutions législatives dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.**

**La loi de lutte contre les exclusions de juillet 1999** a redéfini l'insertion par l'activité économique et ses conditions d'intervention.

Le cadre législatif régissant les associations intermédiaires a ainsi été profondément remanié, notamment en ce qui concerne la redéfinition des publics, la définition du suivi des demandeurs d'emploi, les limitations dans les mises à disposition en entreprise, la collaboration avec l'ANPE.

L'ensemble de ces évolutions induit des modifications importantes dans le positionnement des associations intermédiaires.

L'association START'AIR doit prendre en compte ces données dans la définition de son projet, dans la construction de son partenariat, dans ses méthodes de travail et dans les compétences mobilisées.

De par sa genèse et ses statuts, l'association START'AIR se situe résolument dans une logique de partenariat de réflexion et de construction de projets avec les autres S.I.A.E. (Structures d'insertion par l'activité économique) du bassin d'emploi et, en fonction des évolutions et des demandes d'autres associations intermédiaires, elle pourra élargir son action à d'autres territoires et accueillir d'autres associations.

## **Les constats pris en compte en 2009**

---

- **L'évolution du contexte de l'emploi.**
- **Les dispositifs pour l'emploi et le contexte partenariat local**
- **Les évolutions législatives dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.**

### **L'évolution du contexte de l'emploi.**

La grave crise économique que notre pays subit depuis septembre, issue d'une grande crise financière, engendre une augmentation du chômage. Elle ne permet plus d'afficher un optimisme tel que celui qui a été affiché en 2001 par START'AIR

Cette situation se traduit par une dégradation économique de START'AIR et un afflux de demandeurs d'emploi tel que la remise à l'emploi devient difficile.

La mise en œuvre du RSA remplaçant le RMI, les modifications législatives régissant l'activité économique, la mise en place de nouveaux modes d'évaluation par l'état, la mise en place difficile d'un nouvel opérateur pôle emploi, sont autant d'éléments de difficultés qui entravent l'action de Start'AIR.

### **Les dispositifs pour l'emploi et le contexte partenariat local**

Le bassin d'emploi de RENNES accueille un nombre important de structures et d'acteurs intervenant dans l'accompagnement social et dans l'accompagnement vers l'emploi

Depuis quelques années les dispositifs et les mesures se sont également multipliés.

Il importe de bien situer le rôle de l'association intermédiaire dans l'ensemble de ces dispositifs et l'articulation entre l'action de l'association intermédiaire et celle des autres acteurs.

Il importe notamment d'articuler l'action et les priorités de l'association intermédiaire avec le plan d'action mis en œuvre sur le bassin d'emploi par le Service public de l'emploi.

De par sa connaissance du territoire et du public, l'association START'AIR a vocation à être un interlocuteur et un partenaire privilégié du Service Public pour l'Emploi et des autres dispositifs actuels et futurs liés à l'emploi et à l'insertion

### **Les évolutions législatives dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.**

Après la loi de 1999 contre les exclusions, la loi sur les discriminations de 2006, la loi instituant le

RSA et la modernisation de l'IAE a profondément modifié le contexte de l'IAE. De nouvelles modalités de conventionnements, d'exigence de résultat, et la Loi obligent notre association à s'adapter à ces nouvelles dispositions

L'association START'AIR doit continuer à prendre en compte ces données dans la définition de son projet, dans la construction de son partenariat, dans ses méthodes de travail et dans les compétences mobilisées.

De par sa genèse et ses statuts, l'association START'AIR se situe résolument dans une logique de partenariat de réflexion et de construction de projets avec les autres S.I.A.E. (Structures d'insertion par l'activité économique) du bassin d'emploi. En fonction des évolutions, elle pourra élargir son action à d'autres territoires et accueillir d'autres activités.

---